

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

SÉANCE DU 27 JUIN 2016

PLAN CITOYENNETÉ

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU sa délibération 2011-01-0012 du 27 juin 2011 adoptant le nouveau règlement financier du Conseil général de l'Essonne et modifiant le règlement départemental des subventions accordées par le Département,

VU sa délibération 2013-01-0012 du 27 mai 2013, L'Essonne en mouvement, partenariat renouvelé avec les acteurs du département,

VU sa délibération 2016-03-0006 du 25 janvier 2016 relative au rapport 2014 du Conseil départemental sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU le rapport de Monsieur le Président,

Sa 2ème commission entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE que le nouvel exécutif départemental souhaite conforter le sentiment d'appartenance à la Nation, l'esprit civique et la lutte contre tous les racismes et toutes les discriminations pour solidifier le pacte républicain.

DECIDE que les principes généraux du plan citoyenneté sont fondés sur :

- L'affirmation des valeurs républicaines et du "vivre ensemble",
- L'appréhension des devoirs et des droits comme un ensemble cohérent et indissociable,
- La lutte contre les discriminations dans leur globalité sans hiérarchiser les victimes et sans développer une culture "victimaire",
- Le développement de dispositifs d'éducation, de formation, de participation, d'accès au droit et à l'information, afin de contribuer au renforcement du pacte républicain, à l'essor départemental et à l'apaisement des tensions.

DECIDE que le plan s'articule autour de 6 orientations (ci-joint en annexe) :

1. Faire de la participation citoyenne un enjeu de démocratie territoriale
2. Mobiliser les corps intermédiaires dans des actions citoyennes

3. Agir pour une égalité effective sur l'ensemble du territoire
4. Responsabiliser les citoyens, et plus particulièrement les collégiens et les jeunes
5. Soutenir le devoir de mémoire
6. Améliorer le vivre ensemble par la promotion de la laïcité et la lutte contre les radicalisations

Le président du Conseil départemental

Le Président du Conseil Départemental certifie exécutoire à compter du : **1 JUIL. 2016** la présente délibération transmise à cette même date au représentant de l'Etat dans le Département (Article L 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

François Durovray